

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE



23949



Agence de l'eau
Ardenne

SCHÉMA DE SERVICES COLLECTIFS DES ESPACES NATURELS ET RURAUX

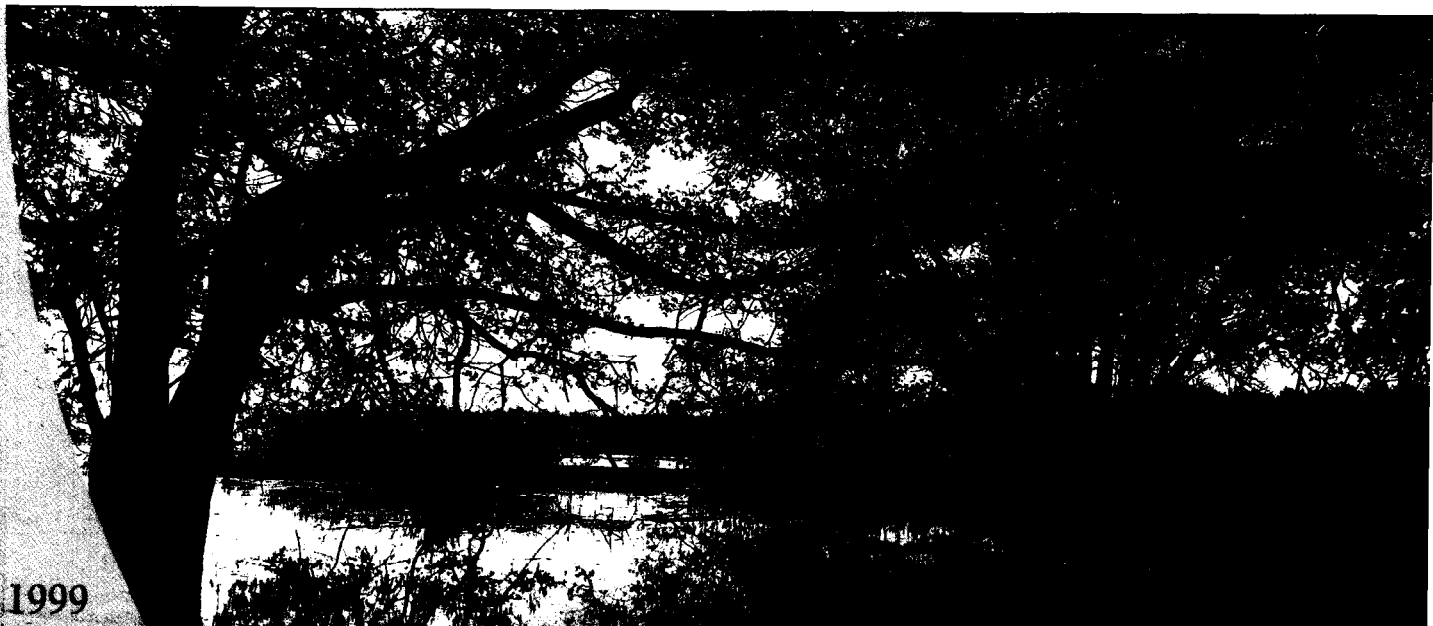
Contribution
de la Champagne-Ardenne



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
CHAMPAGNE-ARDENNE





Introduction

Le Comité interministériel d'aménagement du territoire du **15** décembre 1998 a décidé la préparation de huit schémas de services collectifs. Ce principe a été confirmé par la loi d'orientation 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces huit schémas, élaborés pour vingt ans et révisables tous les six ans, seront approuvés par décret.

Parmi eux, le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux a pour objectif de décrire et d'orienter la protection et la mise en valeur de l'espace naturel et rural, en veillant à l'articulation de ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Il s'agit donc d'une part d'identifier les services rendus à la collectivité par ces espaces et d'autre part de fixer pour les 20 ans à venir les objectifs stratégiques que s'assigne la collectivité pour ces territoires.

On peut identifier 5 services :

- les productions agricoles et forestières,
- les productions d'aménités,
- la préservation de la diversité biologique,
- la protection des ressources naturelles,
- la sécurité des biens et des personnes.

Dans la région Champagne-Ardenne les travaux d'élaboration du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux ont été conduits par la DIREN et la DRAF, en concertation étroite avec les autres services de l'État et les partenaires locaux : collectivités territoriales, notamment le conseil régional, et socioprofessionnels.

Un groupe thématique rassemblant élus, représentants des compagnies consulaires, des organisations professionnelles et syndicales, représentants du monde associatif, des administrations et des établissements publics a élaboré ce document dont la rédaction a été validée lors de diverses réunions de la Conférence régionale d'aménagement durable du territoire (CRADT), qui l'a finalement approuvé le 18 Juin 1999.

Ce schéma se compose de la description des territoires, de l'analyse des enjeux et des propositions d'orientations pour les vingt ans à venir.

Les territoires identifiés lors des discussions du groupe thématique sont :

- Un territoire stratégique à conserver et à protéger, constitué de la trame verte (espaces naturels inventoriés tels que ZNIEFF, ZICO, zone Ramsar ou classés tels que réserves, sites Natura 2000, etc.) et de la trame bleue (vallées et milieux naturels aquatiques stratégiques).
- Un territoire stratégique à restaurer : la Champagne crayeuse, y compris la zone d'appellation Champagne qui sur certains aspects doit être traitée séparément.
- Des territoires d'intérêt local : les " espaces intermédiaires ".

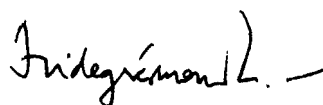
Les trois axes d'orientations stratégiques qui en découlent sont :

- Mieux gérer l'eau (trame bleue) dont la qualité va se dégradant tant dans les nappes souterraines que dans les rivières,
- Accroître la biodiversité notamment en Champagne crayeuse, et préserver, dans l'ensemble de la région, les espèces et les espaces naturels (trame verte),
- Fonder un développement économique durable sur ces ressources et milieux naturels, afin d'assurer leur préservation à long terme, face à des activités humaines consommatrices d'espaces ou source de dégradation.

Les contributions des différentes régions sont actuellement rassemblées, synthétisées et harmonisées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement en liaison avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour former le schéma national de services collectifs des espaces naturels et ruraux. Le comité stratégique interministériel sera appelé à valider ce schéma qui sera ensuite mis en consultation auprès des régions et du comité national d'aménagement du territoire, avant son adoption par décret.

Cette réflexion commune et globale (diagnostic analytique puis synthétique de la situation actuelle, description des tendances d'évolution des espaces naturels et ruraux et objectifs d'orientation) est une première en matière d'aménagement du territoire. Le schéma est en effet le premier document qui traitera de façon globale, pour la région, des orientations à donner aux espaces naturels et ruraux. Il a d'ores et déjà enrichi le travail d'élaboration du contrat de plan État - Région. Les décisions futures d'aménagement du territoire pourront, elles aussi, tirer un grand profit de cette démarche qui les encadrera naturellement.

Le préfet de région



Éric DEGREMONT

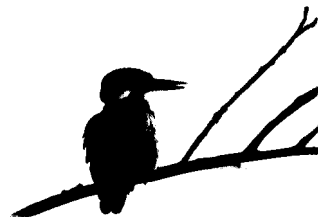


Sommaire



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉGION	5
FONCTION PRODUCTIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES	17
FONCTION AMÉNITÉS	33
FONCTION BIODIVERSITÉ	49
FONCTION PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES	61
FONCTION PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	77
OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ÉTAT DANS LA RÉGION	87
CARTES DE SYNTHÈSE	93
NOTE DE SYNTHÈSE	99
FICHES DE PROPOSITIONS POUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES	105

Les scénarios examinés



Méthode d'élaboration

Il s'agissait de raisonner de façon essentiellement qualitative en dégagant un scénario très général représentatif des grandes possibilités d'évolution des espaces naturels et ruraux (ENR) à 20 ans. Le groupe de rédaction a pris comme prémisses des hypothèses contrastées d'évolutions pour trois grands secteurs : agriculture, forêt et infrastructures/urbanisation. Ces hypothèses opposaient pour chacun des secteurs un scénario " libéral " et un scénario " maîtrisé ".

Il a travaillé sur les trois types de territoires déjà présentés

- Trames vertes et bleues,
- Champagne crayeuse,
- Et " espaces intermédiaires ".

Il a évalué les conséquences de ces hypothèses sur les cinq grands services, en identifiant au préalable les espaces naturels à enjeux forts (importants au regard des services ou menacés d'atteintes majeures).

Parmi les huit combinaisons possibles, il fallait en sélectionner quelques-unes. Le groupe de pilotage a proposé deux scénarios contrastés : tout libéral ou tout maîtrisé, et un scénario intermédiaire: libéral pour l'agriculture et maîtrisé pour les deux autres grands domaines.

Présentation du scénario de travail retenu

Lors de sa réunion du 9 mars 99 le groupe thématique a examiné les hypothèses et retenu le scénario " tout maîtrisé " tout en demandant une reformulation des prémisses pour le secteur agricole, ainsi que l'identification séparée du secteur " environnement ".

Axes stratégiques

Après avoir été confrontés aux enjeux régionaux, précisés puis hiérarchisés, les objectifs de l'État doivent pouvoir être déclinés en deux à cinq axes stratégiques, dont l'un doit porter sur la trame verte.

Les discussions du groupe thématique ont fait apparaître trois territoires et trois axes stratégiques. Les trois territoires ont été rappelés plus haut.

Les trois axes stratégiques sont :

- Mieux gérer l'eau,
- Préserver les espèces et les espaces naturels,
- Fonder un développement économique durable sur ces ressources et milieux naturels.

Mieux gérer l'eau (trame bleue)

Placée en tête du bassin Seine-Normandie, la région connaît, en ce qui concerne la qualité des eaux superficielles une situation plus satisfaisante sur certains paramètres que dans d'autres régions mais qui peut être grandement améliorée ; la situation est plus contrastée pour la ressource en eau souterraine menacée par la pollution diffuse d'origine agricole. Des étiages préoccupants en période estivale et des inondations en période hivernale ou printanière ont suscité la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale ou interdépartementale (Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine, Entente Marne, Entente Oise Aisne, Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents), des aménagements hydrauliques (barrages réservoirs), et des protections



réglementaires (établissement de plans de surfaces submersibles ou de plans de prévention des risques inondations).

Le groupe thématique est revenu plusieurs fois dans ses débats sur l'importance de l'eau dans la région Champagne-Ardenne. Il s'agit bien là d'un enjeu majeur.

Bien que la région Champagne-Ardenne soit en avance en matière d'agriculture raisonnée, les efforts ne sont pas encore à la hauteur des enjeux ; il faut aller au delà notamment en Champagne crayeuse en développant une autre gestion des sols et assolements permettant "d'extensifier" la présence de pollution. Il faut également mieux maîtriser l'irrigation. En ce qui concerne la lutte contre les pollutions domestiques, des efforts sont encore à faire dans le cadre de la directive ERU. La protection des personnes et des biens soumis au risque d'inondation connaît encore des difficultés dans les vallées des grands cours d'eau traversant la région et un effort particulier doit être mené en matière de PPR et de travaux écologiques de bassin versant. Enfin, la région est très en retard en matière d'outils de planification (SAGE) et de travaux intégrés (contrats de rivière).

Une meilleure gestion de l'eau pour une amélioration de la qualité de la ressource et une réduction de l'exposition au risque d'inondation peut donc être proposée comme premier axe stratégique

Accroître la biodiversité et préserver les espèces et les espaces naturels (trame verte)
La faible pression de l'urbanisation ou des infrastructures et la faible densité de population font de la Champagne-Ardenne une région où les espèces et les espaces naturels sont soumis à une pression moindre que dans d'autres régions.

Il sera nécessaire de travailler à la restauration de la biodiversité de la Champagne crayeuse (reboisement, haies, savarts). Il faudra également maîtriser l'urbanisation dans certaines zones où la pression sera forte comme, par exemple, au voisinage de la future gare TGV de Bezannes. De plus, certaines espèces, dont le statut de conservation est mauvais, ou certains espaces constituant des milieux devenus rares nécessitent une intervention. La connaissance de ces espèces et espaces a bien progressé grâce aux inventaires menés ces dernières années (ZNIEFF, ZICO, Inventaire des habitats).

Il reste à y développer des actions de gestion conservatoire mieux financées ou des actions de protection réglementaire. Le programme Natura 2000 devrait permettre d'avancer dans ce domaine : mise en place des actions concrètes, confortement du réseau, étude des possibilités de nouvelles Z.P.S..

La préservation des espèces et espaces naturels peut donc être proposée comme second axe stratégique.

Fonder un développement économique durable sur ces ressources et milieux naturels
Le groupe thématique a souligné, tout au long de ses travaux, l'importance économique, écologique et sociale de la fonction de production agricole et forestière des espaces naturels et ruraux.

Les scénarios examinés



Par son importance économique, cette fonction assure ou pourrait assurer, dans une bonne partie de la région, le maintien et l'entretien :

- de milieux naturels prairiaux qui, sans cela, se boiseraient par enrichissement naturel ;
- de paysages mixtes alliant culture, forêt, prairie dont l'attrait, pour le tourisme ou les loisirs, est plus grand que celui de vastes zones cultivées ouvertes (Champagne crayeuse) ou même de paysages fermés par l'omniprésence des forêts ;
- de zones humides dont le pouvoir épurateur et de régulation des débits est, pour l'heure, insuffisamment valorisé.

Fonder un développement économique durable sur cette multifonctionnalité de l'agriculture (ou sur celle de la forêt indissociable de la filière bois) garante des ressources et milieux naturels peut donc être proposé comme troisième axe stratégique.

Fiche de propositions pour la trame bleue (grandes vallées et milieux aquatiques stratégiques)



Dynamique rurale du territoire et indicateurs d'évolution

Les influences urbaines ou périurbaines sur les territoires de vallées sont fortes : elles sont le lieu de l'installation historique des activités humaines et la plupart des agglomérations importantes de la région y sont implantées et continuent de s'y développer.

Les risques de déprise agricole ou rurale y sont généralement réduits.

Sur les milieux aquatiques stratégiques, il faut distinguer entre :

- les marais de Saint-Gond qui ont souffert d'une forte pression foncière qui a réduit leur surface de façon importante depuis la dernière guerre mondiale,
- les lacs réservoirs, espaces créés récemment, dont le régime de fonctionnement paraît tout à la fois stabilisé et assez favorable au développement de milieux naturels riches et accueillants, en particulier pour l'avifaune migratrice.

Rappel synthétique des apports du territoire aux cinq fonctions

- Préservation des risques d'inondation (zones d'expansion des crues).
- Ressource en eau (présence de périmètres de captages, pouvoir épurateur des zones humides).
- Biodiversité (zones humides).
- Aménités (paysage, en particulier dans la traversée de la Champagne crayeuse, présence des agglomérations et des infrastructures de transport).

Synthèse des principales pressions exercées sur le territoire considéré (*systèmes* de production agricoles, urbanisme, déclin économique, . . .), *des atouts et faiblesses de ce dernier*

- Poursuite de la mise en culture ou en populiculture.
- Extension de l'urbanisation et des infrastructures existantes.

Actions *et* programmes en cours, existence d'un projet de territoire, d'approches *partenariales* ou de relations contractuelles sur la gestion de l'espace, résultats attendus . . .

- Élaboration de plan de prévention des risques (PPR).
- Préserver voire reconquérir les lits majeurs inondables en favorisant le maintien ou la remise en place de prairies ou, à tout le moins, de bandes enherbées le long des cours d'eau.
- Démarrage éventuel de démarches d'aménagement intégré (SAGE, contrat de rivière, etc.).

Objectifs prioritaires de l'État en région pour le territoire considéré

- Protéger les personnes et les biens contre les risques naturels.
- Préserver et accroître les ressources naturelles : eau, air et sol, en qualité et en quantité.
- Améliorer la biodiversité et préserver les espaces naturels et les espèces sauvages.
- Développer une fonction tourisme respectueuse des espaces naturels et ruraux.

Programmes *d'actions* prioritaires et outils à mobiliser, en l'occurrence, les possibilités de traduction de ces objectifs *territorialisés* en *programmes*

- Poursuite du programme quinquennal de prévention des risques (programme national).
- Poursuite du programme d'élaboration de plans de prévention des risques.
- Poursuite du plan d'action pour les zones humides (programme national).
- Lancement de démarche d'élaboration de schémas d'aménagement des eaux (Aisne, Petit et Grand Morin, la Bassée).
- Mise en œuvre volontaire et dynamique du réseau Natura 2000.
- Classement éventuel en réserves naturelles des zones les plus menacées (la Bassée).
- Programme d'action touristique.

Fiche de propositions pour la trame bleue: (grandes vallées et milieux aquatiques stratégiques)



Dynamique rurale du territoire et indicateurs d'évolution

Les influences urbaines ou périurbaines sur les territoires de vallées sont fortes : elles sont le lieu de l'installation historique des activités humaines et la plupart des agglomérations importantes de la région y sont implantées et continuent de s'y développer, Les risques de déprise agricole ou rurale y sont généralement réduits.

Sur les milieux aquatiques stratégiques, il faut distinguer entre :

- . les marais de Saint-Gond qui ont souffert d'une forte pression foncière qui a réduit leur surface de façon importante depuis la dernière guerre mondiale,
- . les lacs réservoirs, espaces créés récemment, dont le régime de fonctionnement paraît tout à la fois stabilisé et assez favorable au développement de milieux naturels riches et accueillants, en particulier pour l'avifaune migratrice.

Rappel synthétique des apports du territoire aux cinq fonctions

- . Préservation des risques d'inondation (zones d'expansion des crues).
- . Ressource en eau (présence de périmètres de captages, pouvoir épurateur des zones humides).
- . Biodiversité (zones humides),
- . Aménités (paysage, en particulier dans la traversée de la Champagne crayeuse, présence des agglomérations et des infrastructures de transport).

Synthèse des principales pressions exercées sur le territoire considéré (systèmes de production agricoles, urbanisme, déclin économique, . . .), des atouts et faiblesses de ce dernier

- . Poursuite de la mise en culture ou en populiculture.
- . Extension de l'urbanisation et des infrastructures existantes.

Actions et programmes en cours, existence d'un projet de territoire, d'approches *partenariales* ou de relations contractuelles sur la gestion de l'espace, résultats attendus . . .

- . Élaboration de plan de prévention des risques (PPR).
- . Préserver voire reconquérir les lits majeurs inondables en favorisant le maintien ou la remise en place de prairies ou, à tout le moins, de bandes enherbées le long des cours d'eau.
- . Démarrage éventuel de démarches d'aménagement intégré (SAGE, contrat de rivière, etc.).

Objectifs prioritaires de *l'État* en région pour le territoire considéré

- . Protéger les personnes et les biens contre les risques naturels.
- . Préserver et accroître les ressources naturelles : eau, air et sol, en qualité et en quantité.
- . Améliorer la biodiversité et préserver les espaces naturels et les espèces sauvages.
- . Développer une fonction tourisme respectueuse des espaces naturels et ruraux.

Programmes d'actions prioritaires et outils à mobiliser, en l'occurrence, les possibilités de traduction de ces objectifs territorialisés en programmes

- . Poursuite du programme quinquennal de prévention des risques (programme national).
- . Poursuite du programme d'élaboration de plans de prévention des risques.
- . Poursuite du plan d'action pour les zones humides (programme national).
- . Lancement de démarche d'élaboration de schémas d'aménagement des eaux (Aisne, Petit et Grand Morin, la Bassée).
- . Mise en œuvre volontaire et dynamique du réseau Natura 2000.
- . Classement éventuel en réserves naturelles des zones les plus menacées (la Bassée).
- . Programme d'action touristique.

Fiche de propositions pour les espaces naturels inventoriés ou classés autres que les grandes vallées (trame verte)



Dynamique rurale du territoire et indicateurs d'évolution

Les influences urbaines ou périurbaines sur ces territoires de vallées sont faibles. Les risques d'intensification agricole ou, à l'inverse, de déprise agricole ou rurale y sont variables.

Les premiers concernent les rares espaces naturels stratégiques qui demeurent dans la zone de la Champagne crayeuse ou du vignoble. Les seconds moins fréquents peuvent se présenter en dehors de la zone de l'arc humide de Champagne dont la dynamique agricole et rurale paraît encore assez forte.

Rappel synthétique des apports du territoire aux cinq fonctions

- Ressource en eau (zones d'infiltration vers les nappes ou les systèmes karstiques)
- Biodiversité (pelouses, prairies humides, forêts feuillues ou mixtes).
- Aménités (paysage, zone de calme).

Synthèse des principales pressions exercées sur le territoire considéré (systèmes de production agricoles, urbanisme, déclin économique, . . .), des atouts *et* faiblesses de ce dernier

- Risque de dévitalisation.

Actions *et* programmes en cours, existence d'un projet de territoire, d'approches partenariales ou de relations contractuelles sur la gestion de l'espace, résultats attendus . . .

La plus grande partie de ces espaces bénéficie d'actions contractuelles en cours (Parc naturel régional, mesures agri-environnementales, aides de l'État) ou en projet (Natura 2000). Le résultat attendu est la préservation de l'équilibre entre les différentes fonctions de ces espaces.

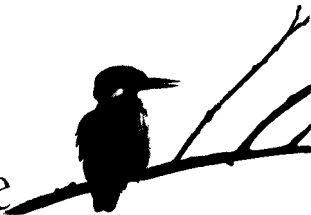
Objectifs prioritaires de l'État en région pour *le* territoire considéré

- Préserver et accroître les ressources naturelles : eau, air et sol, en qualité et en quantité.
- Améliorer la biodiversité et préserver les espaces naturels et les espèces sauvages.
- Développer une fonction tourisme respectueuse des espaces naturels et ruraux.

Programmes d'actions prioritaires *et* outils à mobiliser, en l'occurrence, les possibilités de traduction de ces objectifs territorialisés en programmes

- Poursuite du plan d'action pour les zones humides (programme national).
- Confortement du programme Natura 2000 (programme européen).
- Mise en œuvre des contrats territoriaux d'exploitation.
- Classement éventuel en réserves naturelles des zones les plus menacées.
- Programme d'action touristique.

Fiche de propositions pour la Champagne crayeuse ou viticole



Dynamique rurale du territoire et indicateurs d'évolution

La dynamique économique de ce territoire est très forte.

Rappel synthétique des apports du territoire aux cinq fonctions

- Ressource en eau (zone d'infiltration vers les nappes ou les systèmes karstiques)
- Biodiversité (absence).
- Aménités (paysage, zone de calme).

Synthèse des principales pressions exercées sur le territoire considéré (systèmes de production agricoles, urbanisme, déclin économique, . . .), *des atouts et faiblesses de ce dernier*

La pression majeure est celle de l'activité agricole ou viticole qui nourrit une pression foncière sur les derniers espaces naturels de ces zones (marais, coteaux, boisements).

Actions et programmes en cours, existence d'un projet de territoire, d'approches partenariales ou de relations contractuelles sur la gestion de l'espace, résultats attendus . . .

Hormis des financements du fonds de gestion de l'espace rural (FGER), peu d'actions ont été menées jusqu'à présent pour restaurer la biodiversité dans cette partie de la région.

Objectifs prioritaires de l'État en région pour le territoire considéré

- Restaurer la biodiversité et préserver les derniers espaces naturels et les espèces sauvages en maintenant l'activité agricole.
- Préserver et accroître les ressources naturelles : eau, air et sol, en qualité et en quantité.

Programmes d'actions prioritaires et outils *à mobiliser*, en l'occurrence, les possibilités de traduction de ces objectifs territorialisés en programmes

- Mise en œuvre des contrats territoriaux d'exploitation.
- Poursuite des actions en faveur de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée.

Fiche de propositions pour les espaces ruraux intermédiaires



Localisation du type d'espace considéré

Il s'agit de l'ensemble des territoires ruraux autres que ceux identifiés comme stratégiques.

Identification éventuelle de territoires homogènes au sein de cet espace

Le découpage en petite région agricole paraît le plus pertinent pour subdiviser ce territoire

Description sommaire de *cet* espace, éventuellement territoire par territoire, (principales caractéristiques biogéographiques, agronomiques et forestières)

Principaux enjeux au regard des cinq grandes fonctions

- Ressource en eau (présence de périmètres de captages, pouvoir épurateur des zones humides)
- Biodiversité (pelouses, zones humides, forêts feuillues ou mixtes)
- Aménités (paysage, zone de calme, lieu de tourisme)
- Les objectifs prioritaires de l'État en région pour ces espaces pourraient être :
 - Développer une fonction tourisme respectueuse des espaces naturels et ruraux
 - Améliorer la biodiversité et préserver les espaces naturels et les espèces sauvages

Dynamique de l'espace considéré dans un scénario tendanciel

Risques de déprise agricole ou rurale

Justification d'un éventuel soutien en précisant le type de milieu plus précisément concerné pour corriger ce scénario dans un sens favorable aux services rendus par ces territoires naturels *et* ruraux

Situés hors de la Champagne crayeuse ou viticole, les espaces intermédiaires ne sont menacés ni par les systèmes de production agricole, ni par l'urbanisme. Des problèmes locaux de pollution des eaux existent, en particulier en zone d'élevage. La principale pression réside dans la faiblesse des équilibres économiques et le risque de déprise qui ne peut être écarté pour une partie de ces espaces.

La mise en valeur touristique du patrimoine naturel ou culturel de ces zones pourrait dans certains cas venir consolider leur situation économique actuelle.